

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

37 Avenue de La Gailloue

32220 LOMBEZ

PV n° 02-2017

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2017 A MONTPEZAT

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni le treize du mois de mars, à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de Montpezat, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président.

Date de convocation : 07 mars 2017	Conseillers communautaires : 47 Conseillers communautaires en exercice : 47 Présents : 37 Votants : 39
------------------------------------	---

Présents : ALFENORE Jacques, BESSAT Alain, BEYRIA Bernard, BONNAFOUS Henri, BONNEFOI Thierry, BROCAS Bernard, CAILLE Marie-Thérèse, COT Jean-Pierre, CRESCENT Nathalie, DAMBIELLE Raymonde, DAROLLES-ROUDIE Josette, DELIEUX Gérard, DELORT Sophie, DUPIRE Huguette, FORNELLI André, GATEAU Alain, GIMENEZ Nadine, LACOMME Pierre, LAFFITEAU Alain, LAFFONTAN Jean-Pierre, LAGARDE Jean-Georges, LAREE Guy, LARRIEU Didier, LAUZES Sylvain, LEFEBVRE Hervé, LONDRES Anne-Marie, MAHO Patrick, MIMOUNI Jean-Luc, REVEIL Thierry, SANCERRY Alain, STEFFEN Michel, TAULET Thérèse, TOMASIN Alain, TOURNAN Jean-Claude, TRAVERSE Michel, WORZNIACK Daniel, ZAMUNER Michel.

Absents ou excusés : DAIGNAN Christian, DAUBERT Bernard, DAUBRIAC Éric, FACCA Jacques, GINESTET Stéphane, GINTRAND-BOUSQUET Céline, LACROIX Maryse, PIMOUNET Cédric,

Procurations : BEYRIA Christine, LONG Pierre.

Secrétaires de séance : BEYRIA Bernard, MAHO Patrick

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 février 2017
- 2- Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal
- 3- Approbation du compte de gestion 2016 – Budget Annexe Voirie
- 4- Approbation du compte de gestion 2016 – Budget Annexe ZA La Pouche
- 5- Approbation du compte Administratif 2016 – Budget principal
- 6- Approbation du compte Administratif 2016 – Budget Annexe Voirie
- 7- Approbation du compte Administratif 2016 – Budget Annexe ZA La Pouche
- 8- Signature de la convention avec l'Agence Départementale du Développement Economique
- 9- Convention de versement de subvention poste de directeur MJC
- 10- Signature convention de servitude ENEDIS
- 11- Questions diverses

La séance du Conseil Communautaire est ouverte à 18h30

Monsieur le Président remercie Monsieur Larée d'accueillir les membres du conseil communautaire à Montpézat.

Messieurs Beyria et Maho sont désignés secrétaires de séance.

Monsieur le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'adoption d'une motion promue /promouvables pour l'avancement de grade des agents de la collectivité.

Monsieur le Président présente :

- Mme Gimenez, élue de Samatan qui remplace Mme Bisognani suite à sa démission.
- Mmes Escalle et Furlan qui assument l'intérim partiel en l'absence de la directrice des services.

Il rappelle également le contexte de la préparation du budget pour laquelle mesdames Escalle et Furlan ont été chargées d'accompagner les élus.

1- Adoption du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 février 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 17 février 2017.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
39	39	0	0

2- Approbation du compte de Gestion – Budget Principal

Mr Cot présente le processus d'élaboration du budget, il informe l'assemblée que le compte administratif a été présenté en commission finances le 02 mars 2017, et que le projet de budget sera également présenté lors de la commission du 27 mars.

Mmes Escalle et Furlan présentent l'analyse de l'exercice budgétaire 2016 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement satisfaisant.

Les charges à caractère général ont été maîtrisées mais la masse salariale augmente du fait de la réforme des rythmes scolaires, de la volonté de résorption de l'emploi précaire et de l'évolution des carrières (glissement vieillissement technicité).

Les charges courantes (chapitre 65) évoluent de façon constante et laissent entrevoir des disparités entre écoles, ce qui pourrait constituer une piste de réflexion pour le BP 2017. Les subventions aux associations intervenant pour le périscolaire, sont contenues et bien gérées.

Les charges financières restent stables depuis 2014 alors que les charges d'amortissements impactent fortement les possibilités d'investissements. La durée des amortissements pourrait être réévaluée pour les prochains investissements.

Les recettes de fonctionnement montrent une évolution des ventes de produits, une croissance constante des produits fiscaux et de la participation financière de la CAF qui compensent la baisse des dotations globales de l'Etat.

Mr Traverse évoque la possibilité pour les communes de moduler leurs taux d'imposition pour compenser la hausse prévisible des taux au niveau de la communauté de communes.

Mr Cot présente le bilan de l'exercice 2016, il souligne le désengagement de l'Etat et la prise de compétences nouvelles qui alourdissent les charges.

Des pistes d'amélioration sont à envisager pour 2017 : étaler la charge des amortissements, réfléchir au mode de calcul du coût des cantines, travailler à la réduction des charges de fonctionnement et mener une politique RH à long terme pour maîtriser les charges salariales en mettant en place une comptabilité analytique, qui comme l'explique Mme Furlan pour répondre à la question de Mr Alfénore permettrait d'évaluer le coût de chaque compétence.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que conformément à l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents les comptes de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le Budget Principal de la Commune et les Budgets Annexes pour l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor Public.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au Budget principal de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal de la Communauté de Communes du Savès.

Votants	Pour	Contre	Abstention
39	39	0	0

3- Approbation du compte de Gestion – Budget Annexe Voirie

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au Budget annexe Voirie de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe VOIRIE de la Communauté de Communes du Savès.

Votants	Pour	Contre	Abstention
39	39	0	0

4- Approbation du compte de Gestion – Budget Annexe Zone d'Activité La Pouche

Il est proposé AU Conseil Communautaire de déclarer que le Compte de Gestion relatif au Budget annexe Voirie de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe VOIRIE de la Communauté de Communes du Savès.

Votants	Pour	Contre	Abstention
39	39	0	0

5- Approbation du Compte Administratif – Budget Principal

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents le Compte Administratifs pour l'exercice 2016 relatifs au Budget Principal de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget Principal de la Communauté de communes

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire, que la Commission des Finances a émis un avis favorable sur les projets de Comptes Administratifs le 3 mars 2017.

Monsieur le Président présente les résultats de l'année 2016 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES REALISEES 2016	4 610 285,03 €	2 058 082,22 €
DEPENSES REALISEES 2016	3 953 834,72 €	2 117 241,16 €
RESULTAT 2016	656 450,31 €	-59 158,94 €
RESULTAT REPORTE au 31/12/2015	140452,29 €	-387 606,24 €
RESULTAT CUMULE au 31/12/2016		-418 549,18 €

RESTES A REALISER :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	43 000, 00 €	71 216,00 €

Monsieur le Président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, (Monsieur Jean Pierre Cot) a quitté la séance et le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Alain Sancerry, 1^{ère} Vice-Président.

Monsieur Alain Sancerry propose au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016 relatif au Budget Principal de la Communauté de Communes du Savès.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes du Savès.

Votants	Pour	Contre	Abstention
38	38	0	0

6- Approbation du Compte Administratif – Budget Annexe Voirie

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres présents le Compte Administratif pour l'exercice 2016 relatif au Budget Annexe de la Voirie de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution concernant le Budget annexe de la Voirie de la Communauté de communes

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire, que la Commission des Finances a émis un avis favorable sur les projets du Compte Administratif le 3 mars 2017.

Monsieur le Président présente les résultats de l'année 2016 :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES REALISEES 2016	16 976,81 €	
DEPENSES REALISEES 2016	23 247,91 €	
RESULTAT 2016	- 6271,10 €	
RESULTAT REPORTE au 31/12/2015	15 339,39 €	
RESULTAT CUMULE au 31/12/2016	9068,29 €	-

Monsieur le Président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, (Monsieur Jean Pierre Cot) a quitté la séance et le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Alain Sancerry, 1^{ère} Vice-Président.

Monsieur Alain Sancerry propose au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016 relatif au Budget annexe de la voirie de la Communauté de Communes du Savès.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe de la Voirie de la Communauté de Communes du Savès.

Votants	Pour	Contre	Abstention
38	38	0	0

7- Approbation du Compte Administratif – Budget Annexe Zone d'Activité La Pouche

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de soumettre aux membres

présents le Compte Administratif pour l'exercice 2016 relatif au Budget Annexe de la Pouche de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution concernant le Budget annexe de la ZA de la **POUCHE** de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire, que la Commission des Finances a émis un avis favorable sur les projets du Compte Administratif le 3 mars 2017.

Monsieur le Président présente les résultats de l'année 2016 :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES REALISEES 2016	1900,00 €	0,00 €
DEPENSES REALISEES 2016	2890,20 €	20 579,03 €
RESULTAT 2016	-990,20 €	-20 579,03 €
RESULTAT REPORTE au 31/12/2015	319 122,11€	-394 393,36 €
RESULTAT CUMULE au 31/12/2016	318 131,91 €	-414 972,39 €

Monsieur le Président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, (Monsieur Jean Pierre Cot) a quitté la séance et le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Alain Sancerry, 1^{ère} Vice-Président.

Monsieur Alain Sancerry propose au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016 relatif au Budget annexe ZA la **POUCHE** de la Communauté de Communes du Savès.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe de ZA **POUCHE** de la Communauté de Communes du Savès.

Votants	Pour	Contre	Abstention
38	38	0	0

8- [Convention de contribution à l'agence Gers Développement](#)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande de subvention en date du 14 février 2017, de Monsieur Michel DOLIGÉ, Président de l'Agence « Gers Développement » pour contribuer au développement économique du Gers.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de la loi NOTRe, les actions et les moyens mis en œuvre en faveur du développement économique relèvent de la compétence des intercommunalités.

Monsieur le Président présente la convention qui fixe les modalités de ce partenariat. L'Agence a pour missions principales :

- la promotion du territoire, détection et accompagnement des projets d'implantation accueil des soho-solos et animation du réseau
- l'appui et le conseil aux EPCI pour la mise en œuvre d'offres d'accueil d'entreprises
- l'accompagnement des entreprises en développement et des porteurs de projets innovants

M. le Président cite les entreprises du territoire qui ont pu ainsi bénéficier d'une aide ou d'un accompagnement dans leur projet : la Maison Labatut, l'entreprise Sophye, le Théâtre Roquelaine, Nataïs, Sté Bioclimatisation, le Bureau samatanais.

Suite aux réunions de l'Assemblée générale du 7 juillet 2016 et du Conseil d'Administration du 7 février 2017, l'Agence a convenu de reconduire à l'identique de 2016 la contribution de 2017 des membres de Gers développement, soit pour la Communauté de Communes une contribution de 5000 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstention
39	39	0	0

autorise M. le Président à signer la présente convention et d'inscrire les crédits correspondants au compte 6574 au Budget primitif 2017.

9- Signature convention poste de direction avec la fédération régionale des MJC

Monsieur le Président rappelle la délibération du 10 mars 2015, par laquelle l'assemblée approuvait la signature d'une convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet avec la Fédération Régionale des MJC de Midi-Pyrénées.

Le montant de la subvention que la communauté de communes attribue à la FRMJC pour permettre le recrutement du personnel de direction de la MJC de Monblanc était fixé à **54 943€** pour l'année 2016.

Il présente l'avenant N°2 à cette convention qui modifie le montant de la participation financière de la communauté de communes pour l'année 2017. Ce montant s'élève à **55 248 €**.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
39	39	0	0

- **autorise** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet avec la Fédération Régionale des MJC de Midi-Pyrénées et d'inscrire le montant nécessaire au budget.

10- Signature convention de servitude ENEDIS

Monsieur le Président informe l'assemblée de la demande de l'étude notariale de Me POITEVIN de régulariser une convention de servitude prise en juin 2014 entre ERDF et la Communauté de Communes.

Cette convention avait été signée par M. Le Président représentant la collectivité, propriétaire de la parcelle AI 493 située sur la commune de Lombes à La Pouche Est, afin d'accorder une servitude pour réaliser des travaux nécessaires aux besoins du service public de la distribution d'électricité, notamment l'enfouissement de la ligne électrique issue du poste P46 « SABONNERES »

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstention
39	39	0	0

d'autoriser le Président à renouveler cette convention.

L'acte authentique sera signé à l'étude de Maître Poitevin à Toulouse.

11- Vote du ratio promus / promouvables pour avancement de grade des agents de la Communauté de Communes du Savès

M. le Président rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, pour tous les grades, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

M. le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, de 0 à 100 % reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

M. le Président informe les élus que vu le faible nombre de promouvables (5 sur 75 agents) et le faible impact financier que cela représente, il serait préférable de proposer un taux de 100%.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstention
39	39	0	0

Décide de fixer le ratio « promus-promouvables » à 100% pour les agents des catégories A, B et C.

12- Questions diverses

- Acquisition d'un logiciel voirie : Mr Sancerry présente la nécessité d'acquérir un logiciel spécifique au suivi des travaux de voirie.
- Mr Sancerry propose également la réalisation d'une étude pour la réfection de 5 ouvrages d'art qui nécessite de monter un dossier complexe en raison de « la loi sur l'eau ».
- M. Lefebvre rappelle aux déléguées que les communes qui n'ont pas donné leur avis pour la création d'un site internet pour la publication des enquêtes publiques doivent le faire rapidement.
- Point sur les délibérations des communes concernant le transfert de compétences PLUI : la majorité des communes a émis un avis défavorable au transfert de cette compétence.
- M. Alfénore propose l'acquisition de chapiteaux pour les manifestations. Il est décidé d'envisager une commande groupée pour les communes intéressées.
- M. Lefebvre fait part du courrier reçu ce jour de l'inspectrice d'académie Mme Esnault, faisant part officiellement de la fermeture du poste de l'école de Tournan. La question de la scolarisation des enfants de Tournan doit être envisagée en commission Ecole puis être délibérée en conseil communautaire.
- M. Alfénore évoque l'appel à contribution volontaire du SDIS de 2.50€ par habitant que toutes les communes ont reçu pour pallier les difficultés budgétaires.
- M. Sancerry conclut par la réponse qui a été faite par le Syndicat Gers Numérique de faire une photo montage de Lombez et Samatan pour la réalisation des affiches annonçant l'arrivée de la fibre.

Fin de réunion à 21 h 15

Listes des délibérations prises lors de la séance du 13 mars 2016

1. Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Principal
2. Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Annexe Voirie
3. Approbation du compte de Gestion 2016 – Budget Annexe ZA La Pouche
4. Approbation du compte Administratif 2016- Budget Principal
5. Approbation du compte administratif 2016 – Budget Annexe voirie
6. Approbation du Compte administratif 2016 – Budget Annexe ZA La Pouche
7. Convention de partenariat avec l'Agence Départementale de Développement Economique
8. Convention de versement de subvention poste de directeur MJC
9. Signature de convention de servitude ENEDIS